

Avis Technique 12/03-1367

Annule et remplace l'Avis Technique 12/99-1168

*Produits de préparation
de sol*

Flooring mortar

Fussboden mortel

*Enduit de ragréage autolissant, de dressage et de rénovation
sur supports bois et maçonnés, classé P3*

Roxol flex

Titulaire : Société BOSTIK FINDLEY
Immeuble Iris
12 Place de l'Iris
La Défense 2
F-92062 Paris La Défense Cedex

Tél. : 01 47 96 94 65

Fax : 01 47 96 90 94

*Ne peuvent se prévaloir du présent
Avis Technique que les productions
certifiées, marque CSTBat, dont la
liste à jour est consultable sur Inter-
net à l'adresse :*

www.cstb.fr

rubrique :

Produits de la Construction
Certification

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Vu pour enregistrement le 13 avril 2004



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 17 décembre 2003, l'enduit ROXOL FLEX présenté par la Société BOSTIK FINDLEY. Il a formulé sur cet enduit l'Avis Technique ci-après qui annule et remplace l'Avis Technique 12/99-1168. Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'un certificat de qualification CSTBat attaché à cet Avis, délivré par le CSTB.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

L'enduit de ragréage autolissant, de dressage et de rénovation ROXOL FLEX, classé P3, est destiné à la préparation de sols intérieurs en travaux neufs ou en rénovation pour la pose de revêtements de sol.

Il est applicable en épaisseur continue de 1 à 30 mm associé dans tous les cas à un primaire d'adhérence :

- PRIMROXOL (supports normalement poreux ou très poreux),
ou
- UNIDUR N (supports fermés),
ou
- EPONAL PRIMEPOX ou UNIDUR N (rénovation),
ou
- EPONAL PRIMABOIS, EPONAL PRIMEPOX ou UNIDUR N (supports bois).

1.2 Identification des produits

La marque commerciale, l'identification de l'usine productrice, la date de fabrication, le marquage correspondant à la certification CSTBat et les conditions d'emploi sont inscrits sur les emballages.

1.3 Autres désignations commerciales

Désignations commerciales	Distributeur
ROXOL FLEX	BOSTIK FINDLEY Immeuble Iris 12 Place de l'Iris La Défense 2 F-92062 Paris la Défense Cedex
MANG MINICHAPE FIBRE	
FIBER ROC	
ENDUIT DE SOL FIBRE	

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Il est identique au domaine d'emploi proposé (cf. paragraphe 1.2. du Dossier technique).

2.2 Appréciation sur l'enduit

2.2.1 Aptitude à l'emploi

Satisfaction aux lois et règlements en vigueur.

Dans les lois et règlements en vigueur, il n'y a pas de dispositions spécifiques à l'emploi de cet enduit.

Adhérence – Cohésion - Poinçonnement

Les performances d'adhérence de cohésion et de poinçonnement de cet enduit appliqué sur primaire satisfont les spécifications du classement P3.

Tenue à l'eau

Les dispositions prévues dans les pièces humides permettent d'escompter une protection à l'eau satisfaisante du support.

2.2.2 Durabilité

Dans le cadre du domaine d'emploi susvisé, l'interposition de cet enduit entre les supports et les revêtements de sol associés ne modifie pas la durabilité du revêtement de sol en œuvre dans les locaux où l'intensité du trafic ne dépasse pas l'indice P3 tel que défini dans le cadre du classement UPEC des locaux (« Notice sur le classement UPEC et le classement UPEC des locaux, *Cahier du CSTB 2999* »).

2.2.3 Fabrication

La fabrication fait l'objet d'un contrôle systématique du fabricant, régulièrement suivi par le CSTB.

2.2.4 Mise en œuvre

Compte tenu de la présence de fibres dans l'enduit, il convient de respecter la consommation minimale prévue, pour une mise en œuvre et un état de surface corrects.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.3.1 Conception

Le plancher bois doit satisfaire aux exigences énoncées dans le DTU 51-3 (article 3.15) et, en particulier, il doit présenter une stabilité dimensionnelle telle que la flèche prise sous l'action des surcharges ne dépassera pas celles préconisées au paragraphe 4.123 du dossier technique de l'Avis.

2.3.2 Conditions de fabrication et de contrôle

- Le fabricant est tenu d'exercer sur la fabrication du produit en poudre et des primaires, un contrôle interne permanent en usine portant aussi bien sur les matières premières que sur les conditions du mélange et sur le produit fini, conformément à l'annexe 1 du Règlement Technique de la certification CSTBat des enduits de préparation de sols.
- Chaque emballage de l'enduit doit comporter un marquage conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de la certification.

2.3.3 Conditions de mise en œuvre

La mise en œuvre doit être effectuée conformément aux dispositions générales du « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol » (*Cahier du CSTB 3469* de juillet/août 2003) complétées par les conditions définies au § 4 du Dossier Technique.

La Société BOSTIK FINDLEY est tenue d'apporter son assistance technique auprès des entreprises qui en font la demande.

Conclusions

Appréciation globale

Pour les fabrications bénéficiant d'un certificat de qualification délivré par le CSTB, l'utilisation du produit dans le domaine d'emploi proposé est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président
M. TESTAUD

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

1.1 Définition

L'enduit ROXOL FLEX est destiné aux travaux de préparation des supports intérieurs à base de bois et maçonnés pour la pose de revêtements de sol, dans le cadre de travaux neufs et en rénovation.

Il est applicable en épaisseur continue de 1 à 30 mm associé dans tous les cas à un primaire d'adhérence :

- PRIMROXOL (supports normalement poreux ou très poreux),
ou
- UNIDUR N (supports fermés),
ou
- EPONAL PRIMEPOX ou UNIDUR N (rénovation),
ou
- EPONAL PRIMABOIS, EPONAL PRIMEPOX ou UNIDUR N (supports bois).

1.2 Domaine d'emploi

1.21 Travaux neufs

Les supports admissibles, la nature des revêtements et des colles associées sont définis dans le « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol » (Cahier du CSTB 3469 de juillet-août 2003).

1.22 Travaux de rénovation

Les tableaux ci-joints présentent les différents cas possibles d'utilisation en fonction des indices P et E du classement UPEC du local en sachant que :

- la mise en œuvre d'un enduit sur un ancien revêtement est admise si le classement P du local n'est pas augmenté,
- le choix du nouveau revêtement de sol est fonction des indices P et E du classement UPEC du local (Cahier du CSTB 2999 de novembre 1997).

Dans le cas de locaux humides sur supports bois, les dispositions particulières pour protéger le bois sont données au paragraphe 4.43.

Ancien sol		Primaire	Nouveau sol					Epaisseurs de l'enduit en mm	
SUPPORT porteur	Ancien matériau de revêtement		Consommation (g/m²)	Matériau du nouveau revêtement associé	Classe du local				
					P2		P3		
				E1	E2	E1	E2		
Chape ou dalle ciment	déposé	PRIMROXOL (80 à 100) ou UNIDUR N (80 à 100) ⁽¹⁾	plastiques carrelage textile parquet	X	X	X	X	1 à 30 ⁽³⁾	
				X	X	X	X		
	dépose avec trace de colle	UNIDUR N (80 à 100) ou EPONAL PRIMEPOX (100)	plastiques carrelage textile parquet	X	X	X	X		
				X	-	X	-		
	carrelage	EPONAL PRIMEPOX (100)	plastiques ⁽²⁾ carrelage textile parquet	X	X	X	X	3 à 30	
				X	-	X	-		
	parquet collé parquet massif sur lambourde	EPONAL PRIMABOIS (700 à 1000) ou EPONAL PRIMEPOX (150) ou UNIDUR N (150)	plastiques carrelage textile parquet	X	X	X	X		
				X	-	X	-		
	dalles thermoplastiques semi flexibles	EPONAL PRIMEPOX (100)	plastiques carrelage textile parquet	X	X	X	X		
				X	-	X	-		
Chape asphalte sablée	Déposé	EPONAL PRIMEPOX (100)	plastiques carrelage textile	X	X	X	X		
				X	-	X	-		
	Dalle semi flexibles (thermoplastiques)		plastiques carrelage textile	X	X	X	X		
				X	-	X	-		

⁽¹⁾ : pour le choix des primaires se reporter au § 4.1 Nature et préparation des supports.

⁽²⁾ : exclu pour dallage sur terre plein.

⁽³⁾ : 3 mm minimum si pose de carrelage

X : signifie convient.

- : signifie ne convient pas.

Ancien sol		Primaire		Nouveau sol				Epaisseurs de l'enduit en mm		
SUPPORT porteur	Ancien matériau de revêtement			Dénomination	Consommation (g/m²)	Matériau du nouveau revêtement associé ⁽²⁾	Classe du local			
							P2		P3	
		E1	E3 ⁽¹⁾				E1			
Parquets lames ou panneaux de particules CTB-H ou panneaux de contre-plaqué NF Extérieur CTB-X	déposé	EPONAL PRIMABOIS (700 à 1000) ou EPONAL PRIMEPOX (150) ou UNIDUR N (150)	textiles collés ou tendus	X	-	X	3 à 30			
			dalles plombantes	X	-	X				
			plastiques (et assimilés) collés	X	X ⁽³⁾	X				
			carrelages collés 50cm² ≤ S ≤ 500cm²	X	X ⁽⁴⁾	X				
			parquets collés	X	-	X				

(1) : l'indice E3 caractérise les salles d'eau ou de bain, douche et WC sur supports en bois ou dérivés du bois.

(2) : ces revêtements de sol relèvent des documents suivants : DTU 53.1, DT 53.2, DTU 51.2.

(3) : cf. annexe 2 §1.123 du DTU 51.3 « Planchers bois ou en panneaux dérivés du bois ».

(4) : en association avec un SPEC sous Avis Technique.

X : signifie convient.

- : signifie ne convient pas.

2. Matériaux

2.1 Désignations commerciales

	Désignation commerciale	Autres désignations commerciales		
		MANG	MIPLACOL	SB MERCIER
Enduit	ROXOL FLEX	MANG MINICHAPE FIBRE	FIBER ROC	ENDUIT DE SOL FIBRE
Primaire	PRIMROXOL	MANG PRIMACRYL	MIPLAPRIM	PRIMROXOL
	UNIDUR N	MANG PRIMAPRENE	ENDUIT PRENE NOFLAM	PRIMAIRE RENOVATION
	EPONAL PRIMABOIS			
	EPONAL PRIMEPOX			

2.2 Produits

2.21 Enduit ROXOL FLEX

Aspect

Produit de couleur grise.

Constitution

- ciment CEM I 52,5 R,
- ciment alumineux,
- sulfate de calcium,
- Carbonate de calcium,
- sable,
- fibres synthétiques organiques,
- caséine,
- rétenteur d'eau,
- régulateur de prise,
- résine synthétiques.

Conditionnement, stockage

Le produit est conditionné en sac de 25 kg en papier kraft avec un pl couché polyéthylène.

Délai de conservation : 9 mois en emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

Identification

Les caractéristiques d'identification de l'enduit sont indiquées, pour chaque usine de production, sur une fiche spécifique attachée au certificat relatif à cette usine.

2.22 Primaire d'adhérence PRIMROXOL

Définition

Primaire monocomposant à base de polymère acrylique en dispersion aqueuse.

Aspect

Produit liquide de couleur blanche.

Conditionnement - stockage - sécurité

Le produit est conditionné en bidons plastiques de 5 et 20 kg.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Identification

Les caractéristiques d'identification du PRIMROXOL sont indiquées sur la fiche d'identification 48-106.

2.23 Primaire d'adhérence UNIDUR N

Définition

Primaire monocomposant à base de polychloroprène en dispersion aqueuse.

Aspect

Produit liquide de couleur bleue.

Conditionnement - stockage - sécurité

Le produit est conditionné en bidons plastiques de 5 et 20 kg.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Identification

Les caractéristiques d'identification de l'UNIDUR N sont indiquées sur la fiche d'identification 31-106.

2.24 Primaire d'adhérence EPONAL PRIMEPOX

Définition

EPONAL PRIMEPOX est un primaire bicomposant adapté au traitement des surfaces fermées.

A base de résine acrylique et de résine époxydique, il est à mélanger sur chantier dans un rapport de 1/1.

Aspect

- Partie A : blanche
- Partie B : rouge

Conditionnement - stockage - sécurité

Le produit est conditionné en bidons plastiques de 5 kg, comprenant les deux composants séparés.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine fermé, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Produit classé irritant, il convient de se référer à l'étiquetage réglementaire figurant sur l'emballage et le cas échéant à la fiche de donnée de sécurité.

Identification

Les caractéristiques d'identification de l'EPONAL PRIMEPOX sont indiquées sur la fiche d'identification 27-106.

2.25 Primaire d'adhérence EPONAL PRIMABOIS

Définition

EPONAL PRIMABOIS est un primaire bicomposant adapté au traitement des supports bois.

Il se compose d'un sac de poudre à mélanger avec une résine acrylique spéciale. Il est livré prédosé et se mélange dans un rapport de 1 kg de poudre pour 0,4 litre de résine.

Aspect

- Partie A : poudre grise
- Partie B : liquide mauve

Conditionnement - stockage - sécurité

Les composants sont conditionnés dans un seau plastique comprenant un sac de poudre de 12,5 kg et un bidon de résine de 5 litres.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine fermé, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Identification

Les caractéristiques d'identification de l'EPONAL PRIMABOIS sont indiquées sur la fiche d'identification 52-106.

3. Fabrication et contrôle

3.1 Centres de fabrication

L'enduit fait l'objet d'un certificat CSTBat attaché à l'Avis Technique pour chaque centre de fabrication.

Les primaires cités dans cet Avis sont fabriqués par la Société BOSTIK FINDLEY à Coubert (77).

3.2 Contrôles

La société procède sur la poudre et les primaires à des contrôles internes :

- de réception des matières premières,
- en cours de production
- sur produits finis,

conformément aux dispositions prévues par le Règlement Technique de la certification CSTBat des enduits de préparation de sols intérieurs.

4. Mise en œuvre

4.1 Nature et préparation des supports

D'une manière générale, on se rapportera :

- soit au « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol » (*Cahier du CSTB 3469* de juillet/août 2003) dans le cas d'un support neuf ou d'un support remis à nu,
- soit au « Guide de la rénovation des sols » (*Cahier du CSTB 2055* de janvier/février 1986),
- soit au « Guide des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante » (*Cahier du CSTB 3389* de décembre 2001).

Les zones présentant des trous ou des dénivelés, dont l'épaisseur est comprise entre 30 et 50 mm sont rebouchées avec l'enduit ROXOL RENO QUICK.

4.11 Supports maçonnés

4.111 Supports avec dépose totale du revêtement et de la colle

Dans le cas d'une dépose totale du revêtement et de la colle ou d'un support neuf, dépoussiérer le support (de préférence avec un aspirateur).

Une reconnaissance de la porosité du support est effectuée avant l'application, par le « test à la goutte d'eau ».

Sur support normalement poreux (absorption de la goutte d'eau entre 1 et 5 minutes) ou sur support très poreux (absorption en moins d'une minute) le primaire PRIMROXOL doit être préalablement appliqué.

Sur support fermé (absorption après 5 minutes), le primaire UNIDUR N doit être préalablement appliqué.

4.112 Supports avec résidus d'ancienne colle

Brosser, poncer ou gratter toutes les surépaisseurs de colle. Seule une coloration résiduelle de surface peut subsister.

Dépoussiérer le support (de préférence avec un aspirateur).

Appliquer le primaire UNIDUR N ou EPONAL PRIMEPOX.

4.113 Supports avec anciens carrelages partiellement ou totalement conservés

Éliminer les carreaux cassés ou sonnant creux.

Éliminer les graisses, les produits d'entretien, de protection et les salissures, soit par lavage à l'aide d'une lessive sodée.

Rincer abondamment et bien laisser sécher.

Appliquer le primaire UNIDUR N ou EPONAL PRIMEPOX.

4.114 Supports avec dalles thermoplastiques semi-flexibles partiellement ou totalement conservées

En cas de dalles et produits associés contenant de l'amiante, les dispositions du « Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante » (*Cahier du CSTB 3389*) sont à suivre.

Pour les produits sans amiante, la reconnaissance du support est effectuée conformément à l'annexe B de ce guide.

Si les dalles de sol peuvent être conservées, les quelques dalles qui présentent des défauts sont enlevées au scraper manuel, y compris les parties non adhérentes ou non cohésives des matériaux sous-jacents.

Le revêtement conservé est ensuite lavé à l'aide d'une lessive sodée puis rincé soigneusement.

Après séchage et à l'avancement des travaux, il faut s'assurer que la tension superficielle du revêtement, vérifiée selon les modalités définies en annexe C du guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante est supérieure à 28 mN/m.

Sinon, l'ancien revêtement doit être poncé à sec puis dépoussiéré avec un aspirateur industriel.

Le primaire EPONAL PRIMEPOX est ensuite appliqué avant la mise en œuvre de l'enduit.

4.115 Supports avec parquets collés partiellement ou totalement conservés

Éliminer par grattage les lames et la colle non adhérentes.

Éliminer par ponçage la cire ou le vernis.

Dépoussiérage.

Reboucher les trous (lames éliminées) :

- avec ROXOL FLEX, la veille de l'application.
- ou
- avec ROXOL RENO QUICK, 2 heures minimum avant d'appliquer le primaire.

Appliquer le primaire EPONAL PRIMABOIS, EPONAL PRIMEPOX ou UNIDUR N.

4.116 Supports recouverts de chape asphalte sablée

Les chapes asphaltes ne doivent pas être confondues avec les chapes bitumineuses qui se ramollissent sous l'action de la chaleur (> 60°C) et sur lesquelles on ne peut pas appliquer l'enduit.

Éliminer totalement les résidus d'ancienne colle par grattage ou rabotage.

Nettoyer soigneusement la surface en éliminant les graisses, les produits d'entretien et de protection (cire, huile, ...), les salissures à l'aide d'une lessive sodée.

Rincer abondamment et sécher.

En présence d'anciennes dalles semi flexibles sur chape asphalte, se reporter au paragraphe 4.114.

Appliquer le primaire EPONAL PRIMEPOX.

4.12 Supports bois

Des travaux de consolidation de la structure porteuse peuvent éventuellement être nécessaires dans le cadre de travaux de rénovation.

De tels travaux ne sont pas traités ici.

L'aération de la sous-face du parquet doit être maintenue. S'il y a lieu, procéder aux aménagements nécessaires au maintien de cette aération. Des exemples de solutions sont exposés en annexe 1 du « Guide pour la rénovation des revêtements de sol » *Cahier du CSTB 2055-2*.

4.121 Support porteur en parquet massif (sur lambourde)

Pour la reconnaissance du support existant, se reporter au paragraphe 5 des « Guides de la rénovation des revêtements de sol » - *Cahier du CSTB 2055*.

Dans le cas où l'ancien parquet est conservé, il convient de s'assurer qu'il est sain et sec.

Il est nécessaire de déposer, remplacer, reclipser ou visser les lames mobiles ou en mauvais état puis de réaliser un ponçage et un dépoussiérage soigné (par aspiration).

Éliminer par ponçage la cire ou le vernis.

Le rebouchage entre lames est réalisé :

- avec le primaire EPONAL PRIMABOIS. L'application de ce primaire en partie courante est alors effectuée en même temps, ou
- avec un mastic plastique ou élastomère 1ère catégorie - label SNJF (exclu mastic silicone). Appliquer ensuite le primaire EPONAL PRIMEPOX ou UNIDUR N en partie courante.

4.122 Support porteur en panneaux dérivés du bois (panneaux NF extérieur CTB-X et panneaux CTB-H)

La mise en œuvre des panneaux et les caractéristiques du plancher doivent répondre aux exigences du DTU 53.1 et aux dispositions complémentaires suivantes

- L'écartement des appuis doit être compatible, non seulement avec l'épaisseur des panneaux, mais doit prendre en compte le type de revêtement choisi afin de présenter une stabilité dimensionnelle telle que la flèche prise sous l'action de surcharge ne dépassera pas :
 - 1/600^{ème} de la portée en cas de pose de carrelage,
 - 1/400^{ème} de la portée pour les autres cas.
- Les panneaux sont assemblés par rainures et languettes et collés entre eux.

Pour le bois d'un solivage ancien n'ayant plus l'élasticité nécessaire au bon maintien des pointes, fixer les panneaux au support par vissage ou agrafage.

La surface des panneaux doit être nettoyée par grattage pour éliminer les traces de peinture, de plâtre, de graisse ou de résidus de colle (cas de dépose d'un ancien revêtement). Cette opération est suivie d'un dépoussiérage soigné à l'aspirateur.

Appliquer le primaire EPONAL PRIMABOIS, EPONAL PRIMEPOX ou UNIDUR N.

4.2 Mise en œuvre des primaires

4.21 Primaire PRIMROXOL

- Matériel d'application : brosse ou rouleau.
- Consommation : 80 à 100 g/m².
- Délai de recouvrement : 1 à 2 heures en fonction de la porosité du support. Ce délai ne devra pas excéder 24 heures afin de limiter l'encrassement superficiel du primaire.
Le primaire doit être sec au touché au moment de l'application de l'enduit.

4.22 Primaire UNIDUR N

- Matériel d'application : brosse ou rouleau.
- Consommation :
 - sur supports maçonnés : 80 à 100 g/m²
 - sur supports bois : environ 150 g/m²
- Délai de recouvrement : 1 à 2 heures. Ce délai ne devra pas excéder 24 heures afin de limiter l'encrassement superficiel du primaire.
Le primaire doit être sec au touché au moment de l'application de l'enduit.

4.23 Primaire EPONAL PRIMEPOX

Dans un seau propre mélanger les deux composants à parts égales avec un malaxeur lent jusqu'à obtention d'une couleur uniforme.

- Le mélange peut être utilisé pendant 2 heures environ.
- Appliquer le mélange avec un rouleau ou une brosse.
- Consommation :
 - sur supports maçonnés : environ 100 g/m²
 - sur supports bois : environ 150 g/m²
- Temps de séchage avant application de l'enduit : 2 à 3 heures sans dépasser les 24 heures pour éviter l'encrassement superficiel du primaire.

EPONAL PRIMEPOX reste légèrement poisseux une fois sec.

4.24 Primaire EPONAL PRIMABOIS

Dans le seau plastique du kit, verser la totalité de la résine puis incorporer la totalité de la poudre sous agitation lente. Mélanger jusqu'à obtention d'une pâte lisse et homogène.

- Le mélange peut être utilisé pendant 1 heure 30 environ.
- Appliquer le mélange à l'aide d'une spatule métallique rectangulaire.
- Consommation moyenne en fonction de la déformation du support : 0,7 à 1 kg/m².
- Temps de séchage avant application de l'enduit : 2 heures environ.
Le primaire doit être sec au touché au moment de l'application de l'enduit.

4.3 Mise en œuvre de l'enduit ROXOL FLEX

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles indiquées dans le « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de lissage et de ragréage autolissant destinés à la préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sols minces » (CPT - juillet-août 2003).

Préparation de la pâte

- Taux de gâchage : 6,25 litres par sac de 25 kg, soit 25 % d'eau.
- Matériel de gâchage : malaxeur électrique à vitesse lente (300 à 500 tr/min).
- Temps de repos de la gâchée : aucun.
- Durée de vie du mélange : 20 minutes avec un très bon pouvoir autolissant.

Application

Appliquer l'enduit à la lisseuse.

Épaisseurs d'application

- épaisseur minimale : 1 mm¹⁾,
- épaisseur maximale : 30 mm.

Consommation moyenne

- 1,5 kg/m²/mm d'épaisseur.

Dans le cas d'application en épaisseur supérieure à 10 mm, interposer en périphérie du local et autour des poteaux, une bande en mousse de polyéthylène d'épaisseur 3 mm au moins.

4.4 Pose de revêtements de sol

4.41 Nature des colles associées aux revêtements de sol

- colles à base de polychloroprène,
- colles en phase solvant,
- colle en dispersion (vinylique ou acrylique),
- colles époxy ou autres colles à deux composants,
- mortiers colles pour la pose de carrelage (bénéficiant d'un Avis Technique pour cet usage sur support béton).

Nota : pour la pose sur supports bois, utilisation d'un mortier colle C2 ou C2S uniquement.

1) 3 mm minimum si pose de carrelage.

4.42 Délai d'attente avant la pose d'un revêtement et mise en service du local

- Pour une ouverture au passage : environ 5 heures selon l'épaisseur et les conditions ambiantes.
- Pour un ponçage éventuel : 3 à 6 heures.
- Pour la pose de revêtements :
 - Supports maçonnés :
Revêtements plastiques : le lendemain ou surlendemain suivant les conditions atmosphériques.
Carrelages et textiles : le lendemain.
Parquets : 3 jours.
 - Supports bois :
2 à 3 jours par cm d'épaisseur d'enduit.

Ces temps peuvent varier en fonction des conditions climatiques et de l'épaisseur de ragréage déposée.

4.43 Dispositions particulières à respecter en fonction du classement E du local d'habitation sur support bois

4.431 Dans le cas d'un local classé E1

Pour la pose de revêtements plastiques ou textiles, il n'y a pas de prescriptions particulières.

Pour la pose d'un carrelage, prévoir la mise en place, en périphérie au droit de la liaison plinthe-carrelage et autour des poteaux et traversées de canalisations, d'un joint silicone élastomère de 1^{ère} catégorie appliqué à la pompe.

4.432 Dans le cas de pièce humide

- Pour la pose de revêtements plastiques, utiliser les revêtements en lés et prévoir des travaux de protection contre l'humidité (paragraphe 2.413 et 5.35 du « Guide de rénovation des revêtements de sol » - *Cahier du CSTB 2055-2*).

- Pour la pose de carrelage, utiliser un Système de Protection à l'Eau sous Carrelage sous Avis Technique en respectant les préconisations de mise en œuvre et mortiers colle décrits dans le Dossier Technique de l'Avis du SPEC.

5. Assistance technique

La Société BOSTIK FINDLEY assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du procédé.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception du support, ni à un contrôle des règles de mises en œuvre.

B. Résultats expérimentaux

Essais effectués au CSTB conformément aux méthodes d'essais des enduits de préparation de sols du 18 décembre 2002.

C. Références

- Lancement de l'enduit : 1992.
- Importance des fabrications :
 - L'application de ROXOL FLEX sur support bois concerne plusieurs milliers de m².
 - L'application sur anciens supports maçonnés concerne plusieurs milliers de m².